

Dispositif Val d'Oise renov'

Notre Communauté de communes, CCVO3F, a adhéré au dispositif du Conseil départemental, Val d'Oise renov', conçu pour vous aider dans la rénovation énergétique de votre logement.

Ce guichet unique vous propose conseils, accompagnement administratif et technique et mise en relation avec des professionnels. Ce dispositif est gratuit pour les habitants de notre Communauté de communes.

<https://vdotransfert.valdoise.fr/index.php/s/NTtai1cS0hPNAYH>

LA CCVO3F ADHÈRE AU PROGRAMME
VAL D'OISE renov'
LE DISPOSITIF DU DÉPARTEMENT POUR LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE LOGEMENT

UN GUICHET UNIQUE
Pour vous donner des conseils et un accompagnement technique et administratif individualisé pour diminuer vos factures énergétiques.

UN PARCOURS SIMPLIFIÉ

INFORMATIONS ET CONSEILS PERSONNALISÉS

MOBILISATION DES FINANCEMENTS POSSIBLES POUR VOS TRAVAUX

MISE EN RELATION AVEC LES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER AVANT ET APRÈS TRAVAUX

UN SEUL CONTACT 01 30 32 83 15

GRATUIT POUR LES HABITANTS DE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Dans le cadre du programme Val d'Oise rénov, des permanences téléphoniques mensuelles en alternance entre l'ADIL et SOLIHA tous les 2emes mercredis du mois de 9h à 12h sont ouvertes au public.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des permanences téléphoniques suivant :

- Le mercredi 09 juin : SOLIHA
- Le mercredi 07 juillet (en remplacement du 14) : ADIL95
- Le mercredi 08 septembre : SOLIHA
- Le mercredi 13 octobre : ADIL95
- Le mercredi 10 novembre : SOLIHA
- Le mercredi 08 décembre : ADIL95

Pour rencontrer un juriste de l'ADIL95 ou un conseiller SOLIHA, les administrés devront prendre un rendez-vous en ligne via nos sites internet respectifs.

Pour l'ADIL95 : www.adil95.org .En renseignant leur adresse postale, la permanence téléphonique sera visible à partir du moment où l'utilisateur habite dans l'une des communes constituant la CCVO3F.

Seront également proposés d'autres créneaux de rendez-vous hors permanence Val d'Oise Rénov **accessibles à tous** pour que l'utilisateur puisse être renseigné plus rapidement si la prochaine date de permanence est trop lointaine.

Ainsi, il sélectionnera le créneau de son choix et un juriste l'appellera pour répondre à ses questions.

Par ailleurs, la ligne ADIL 95 (01.30.32.83.15) pouvant être rapidement saturée, les usagers peuvent, en plus de la possibilité de prendre un rendez-vous téléphonique, poser leurs questions à un juriste de l'ADIL95 par mail à l'adresse suivante :

information@adil95.org

Pour joindre un conseiller SOLIHA, les administrés pourront prendre rendez-vous par téléphone au 01.42.66.35.98 ou par internet, sur le site suivant: soliprojet.fr